



NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Convention de partenariat avec la société Canal+ Calédonie dans le cadre du Festival de courts métrages des quartiers

P. J. 1 projet de délibération

Dans l'optique de concourir à améliorer l'attractivité de la Ville et l'accès à l'information pour tous, la Ville s'est engagée à faire bénéficier ses administrés des progrès numériques au service de la qualité de vie, du mieux vivre ensemble et des relations avec les services de la Ville.

Dans ce cadre, la Ville de Nouméa propose aux différents publics des ateliers audiovisuels dans les Espaces Publics Numériques (EPN) de la Ville. Les productions vidéos réalisées lors de ces ateliers seront ensuite présentées lors d'un événement ouvert au public qui aura lieu au REX : le «Festival des courts métrages des quartiers» prévu en décembre.

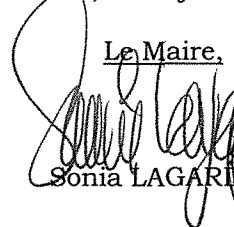
Pour permettre une montée en compétence des animateurs socio-éducatifs qui animent ces ateliers et une amélioration de la qualité des réalisations audiovisuelles, il est proposé de mettre en place un partenariat avec la société Canal+ Calédonie. Dans ce cadre, des professionnels de l'audiovisuel de la société Canal+ Calédonie animeraient des master-classes à l'attention des animateurs socio-éducatifs et pourraient venir en accompagnement de deux animateurs socio-éducatifs lors des ateliers vidéo proposés aux publics des EPN.

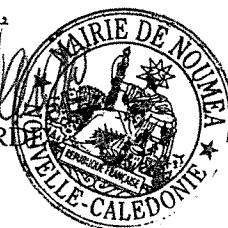
La vidéo qui remportera le «prix Canal+» lors du Festival des courts métrages des quartiers pourra, selon la qualité du film, être diffusée sur la chaîne.

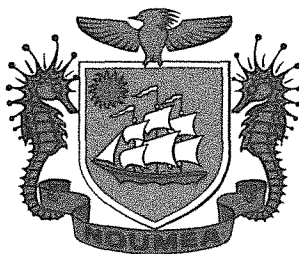
Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire ou son représentant à signer avec la société Canal+ Calédonie une convention de partenariat, d'une durée d'un an renouvelable, dans le cadre du Festival de courts métrages des quartiers.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 24 juin 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

 NOUVELLE CALEDONIE
 Haut-Commissariat de la République
 en Nouvelle-Calédonie

19 JUL. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

648

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 17 juillet à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 09.07.2019	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Germaine NEWEDOU
	M.	Marc MANSEL	Mme	Christine BELLET
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Patrick SENS
	Mme	Françoise SUVE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Charlène SOERIP
	M.	Marc ZEISEL	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Liliane CONDOUMY
DATE D'AFFICHAGE 10.07.2019	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Charles ERIC
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Angélo PITO
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Dina REY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE
	M.	Kalisito MUSUMUSU		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	André WAMO
			M.	Daniel LEROUX	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	:	37	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle LAFLEUR
			Mme	Sabine KAGY	M.	Philippe BLAISE
Nombre de votants (10 procurations)	:	47	Mme	Janine BAJON	Mme	Félicia BALLANGER
			M.	Christophe OBLED	Mme	Dominique KORFANTY
			M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY
			Mme	Laurène CASSAGNE	Mme	Paule GARGON

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

autorisant la signature d'une convention de partenariat avec la société Canal+ Calédonie dans le cadre du Festival de courts métrages des quartiers

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **17 JUIL. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2019,

VU le courriel de Canal+ en date du 29 avril 2019,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/100 du 24 juin 2019,

La commission conjointe de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers / de la Cohésion Sociale, de la Solidarité et du Handicap / Prévention et de la Sécurité entendue en séance du 1^{er} juillet 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer avec la société Canal+ Calédonie la convention de partenariat d'une durée d'un an renouvelable dans le cadre du Festival de courts métrages des quartiers, pour l'accompagnement des animateurs socio-éducatifs lors des ateliers audiovisuels organisés dans les Espaces publics numériques de la Ville.

ARTICLE 2 /

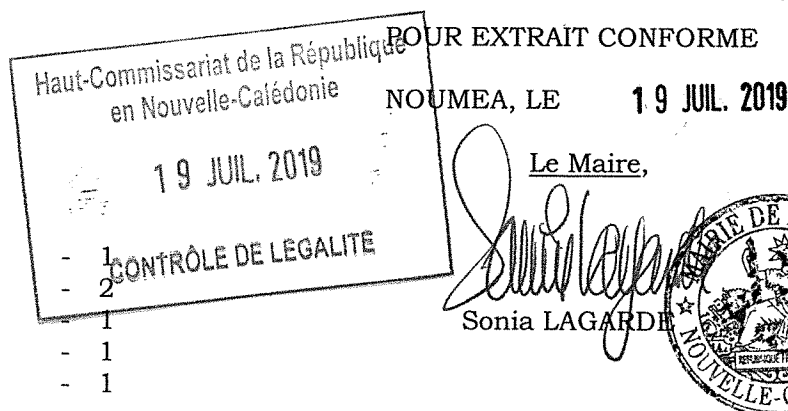
Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée à la société Canal+ Calédonie.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **17 JUIL. 2019**



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD
D.F. (dont T.P.S.)
D.P.V. (S.V.Q.)
SGL (Référént numérique)
CANAL+ CALEDONIE

- 1
- 2
- 1
- 1
- 1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **19 JUIL. 2019**
au Commissaire Délégué
et notifié le **23 JUIL. 2019**
~~et / ou publié le~~
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTI
1^{re} adjointe au Maire
chargée des finances